NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, datée du 22 août 2019, est distribuée à la demande de la délégation des États-Unis d’Amérique.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

INTITULÉ: Règles relatives à de nouvelles utilisations importantes de certaines substances chimiques

ORGANISME: *Environmental Protection Agency* - EPA (Agence pour la protection de l'environnement)

ACTION: Règle finale

RÉSUMÉ: L'EPA propose des règles relatives à de nouvelles utilisations importantes (SNUR) au titre de la Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) pour 145 substances chimiques ayant fait l'objet d'avis précédant la fabrication (PMN). Ces substances chimiques sont l'objet d'ordres émis par l'EPA au titre de l'article 5 e) de la TSCA. Il sera exigé de quiconque prévoit de fabriquer (terme défini dans la loi comme englobant l'importation) ou de transformer l'une quelconque de ces 145 substances chimiques aux fins d'une activité désignée comme une nouvelle utilisation importante dans la règle notifiée qu'il adresse une notification à l'EPA au moins 90 jours avant d'entreprendre ladite activité. Cette notification déclenche le processus d'évaluation par l'EPA de l'utilisation prévue, compte tenu des conditions d'utilisation de la substance chimique en question, pendant la période d'examen correspondante. Les activités de fabrication ou de transformation aux fins d'une nouvelle utilisation importante ne peuvent pas débuter avant que l'EPA ait achevé son examen de l'avis, établi une détermination appropriée au sujet de cet avis et pris les mesures requises dans le cadre de cette détermination.

CALENDRIER: La règle prend effet le 21 octobre 2019. Aux fins de la procédure d'examen judiciaire, la règle sera promulguée le 3 septembre 2019 à 13 heures (heure normale de l'Est).

<https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2019-08-20/html/2019-16099.htm> <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2019-08-20/pdf/2019-16099.pdf> <https://members.wto.org/crnattachments/2019/TBT/USA/19_4639_00_e.pdf>

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**